



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU SAMEDI 29 MARS 2014

L'an deux mille quatorze,
Le samedi 29 mars, à 10 heures 00,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Louis DELANNOY, Maire.

Etaient présents :

M. DELANNOY, Maire – Mme GESRET – M. COURTOIS – Mme SERRES – M. BETTAN Mme SAINT-DENIS – M. CACHARD – Mme JULITTE – M. BERGER – Mme TOURON – M. LEGRAND – Mme FORGEAIT – M. SIGWALD – Mme DARMON – M. LEFEBVRE – Mme BARON – M. MARTIN – Mme ROUX – M. VACHER – M. NEVE – Mme GIRARD – M. BENARDEAU – M. DE SMET – Mme LEVERDEZ – M. BELLET – M. RUIZ.

Formant la majorité des Membres en exercice.

Etaient absents :

Absents excusés :

Mme CHAMBERT donne pouvoir à Mme SERRES

Madame GESRET a été élue Secrétaire.

M. le Maire fait l'appel des présents : le quorum étant atteint la séance est ouverte.

Il rend compte des pouvoirs reçus.

DELIBERATION N°1 : Election du maire

DELIBERATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2122-1 à 2122-17, Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du CGCT, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance. Il vous est proposé de désigner Madame Eliane GESRET pour assurer ces fonctions. S'il n'y a pas d'observation, il est demandé au secrétaire de séance de bien vouloir procéder à l'appel nominal.

Vu l'article L 2122-8 du CGCT selon lequel Monsieur Robert BENARDEAU est désigné Président de séance jusqu'à l'élection du Maire.

Monsieur le Président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection du maire. Après un appel de candidatures, il est procédé au vote.

Considérant les candidatures de Monsieur Jean-Louis DELANNOY et de Monsieur Sylvain DE SMET, Chaque conseiller municipal, après appel de son nom, a remis son bulletin de vote fermé sur papier blanc dans l'urne,

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 27*
- bulletins blancs ou nuls : 0*
- suffrages exprimés : 27*
- majorité absolue : 14*

Ont obtenu :

- M. DELANNOY Jean-Louis : vingt-trois voix (23)*
- M. DE SMET Sylvain : quatre voix (4)*

M. DELANNOY Jean-Louis ayant obtenu la majorité absolue est proclamé maire.

Le Conseil Municipal,

Prend acte de l'élection Monsieur Jean-Louis DELANNOY au poste de Maire

DELIBERATION N°2 : Détermination du nombre de postes d'adjoints et élection des adjoints

DELIBERATION

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L 2122-1 à 2122-17,
Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du CGCT, il convient de procéder à la nomination du
secrétaire de séance. Il vous est proposé de désigner Mme GESRET Eliane pour assurer ces fonctions. S'il n'y a
pas d'observation, il est demandé au secrétaire de séance de bien vouloir procéder à l'appel nominal.*

*Considérant que le conseil municipal peut librement déterminer le nombre d'adjoints appelés à siéger,
Considérant cependant que ce nombre ne peut pas excéder 30% de l'effectif légal du conseil municipal,*

Considérant que ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 8 adjoints,

*Considérant que les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, et que la liste proposée par le maire
est la suivante :*

1^{ère} adjointe : Eliane GESRET 2^{ème} adjoint : Jean-Pierre COURTOIS

3^{ème} adjointe : Carole SERRES 4^{ème} adjoint : Wilfrid BETTAN

5^{ème} adjointe : Sandrine SAINT-DENIS 6^{ème} adjoint : Thierry CACHARD

7^{ème} adjointe : Annie JULITTE 8^{ème} adjoint : Hubert BERGER

Considérant que M. DE SMET, Mme LEVERDEZ, M. BELLET et M. RUIZ ont refusés de voter,

*Chaque conseiller municipal, après appel de son nom, a remis son bulletin de vote fermé sur papier blanc dans
l'urne,*

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

-nombre de bulletins : 23

-bulletins blancs ou nuls : 0

-suffrages exprimés : 23

-majorité absolue : 14

*Considérant que pour couvrir l'ensemble des portefeuilles de gestion des affaires communales, il est nécessaire de
nommer trois conseillers municipaux délégués.*

Le Conseil Municipal,

Prend acte que la liste présentée par Monsieur le Maire, ayant obtenu la majorité absolue, est élue dans l'ordre
sus cité.

Prochain Conseil municipal le 10 avril 2014

Le Maire clôt la séance à 11h25.

CONSEIL MUNICIPAL DU SAMEDI 29 MARS 2014
EMARGEMENT DES ELUS PRESENTS

M. DELANNOY	Mme GESRET	M. COURTOIS	Mme SERRES	M. BETTAN
PRESENT	PRESENTE	PRESENT	PRESENTE	PRESENT
Mme SAINT-DENIS	M. CACHARD	Mme JULITTE	M. BERGER	Mme TOURON
PRESENTE	PRESENT	PRESENTE	PRESENT	PRESENTE
M. LEGRAND	Mme FORGEAIT	M. SIGWALD	Mme DARMON	M. LEFEBVRE
PRESENT	PRESENTE	PRESENT	PRESENTE	PRESENT
Mme BARON	M. MARTIN	Mme ROUX	M. VACHER	Mme CHAMBERT
PRESENTE	PRESENT	PRESENTE	PRESENT	ABSENTE EXCUSEE
M. NEVE	Mme GIRARD	M. BENARDEAU	M. DE SMET	Mme LEVERDEZ
PRESENT	PRESENTE	PRESENT	PRESENT	PRESENTE
M. BELLET	M. RUIZ			
PRESENT	PRESENT			